



Quetigny, le 1<sup>er</sup> juillet 2016

Liberté Egalité Fraternité

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **du 28 juin 2016**

Etaient présents : MM. R. DETANG, J.M. VALLET, Mmes C. GOZZI, I. PASTEUR, Mr M. LUCHIN, Mme O. LOURS, Mr P. SCHMITT, Mmes S. MUTIN, L. CHAMPION, A. ADOM, P. BONNEAU, MM. V. GNAHOUROU, P. CARRION, Mme C. METTETAL, MM. J. EL BAKKOUCHI, A. DEMANGE, D. REUET, Mme E. DUPAQUIER, MM. A-D. DIOUF, D. SERGENT, S. KENCKER, D. THIEULEUX, D. SIMONCINI, P. ABECASSIS.

Etaient excusés : MM. M. JELLAL (pouvoir à P. BONNEAU), M. BACHELARD (pouvoir à R. DETANG), S. BENNIS (pouvoir à I. PASTEUR), Mmes K. BOUZIANE (pouvoir à J.M. VALLET), M. GRENIER (pouvoir à S. KENCKER).

**Secrétaire de séance : Jean-Marie VALLET**  
**24 présents – 29 votants**

### **DIRECTION GENERALE**

- 1 - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 mai 2016
- 2 - Installation d'un conseiller municipal
- 3 - Election d'un nouvel adjoint au Maire
- 4 - Modification de la composition des commissions municipales
- 5 - Modification de la composition du comité technique
- 6 - Soutien aux travaux de rénovation énergétique

### **Affaires juridiques et immobilières**

- 7 - Chauffage urbain – Délégation de service public 1<sup>er</sup> juillet 2016 – Etablissement de servitudes – Régularisation de propriété des sous stations
- 8 - Volume cadastré AI n° 371 – rue du Cap Vert lieu-dit « La Chapelle » - Vente société Ciné Alpes
- 9 - Manifestation cyclotourisme – Implantation d'un parc de stationnement provisoire sur la Commune
- 10 - Projet de création de « cœur de ville » sous la forme d'une zone d'aménagement concerté Arrêt du bilan de la concertation préalable à la création de ZAC
- 11 - ZAC « Cœur de ville » - Création
- 12 - Travaux d'aménagement rue des Chalands - convention

### **POLE RESSOURCES**

#### **Finances**

- 13 - Approbation des comptes administratifs 2015 de la Ville et du budget annexe de la saison culturelle
- 14 - Approbation des comptes de gestion 2015 de la Commune (budget principal) et du budget annexe de la saison culturelle
- 15 - Décision d'affectation du résultat 2015 – Budget Principal
- 16 - Décision d'affectation du résultat 2015 – Budget annexe de la saison culturelle
- 17 - Budget supplémentaire 2016 : Budget Principal de la Ville et budget annexe de la saison culturelle

- 18 - Approbation du compte administratif 2015 de la Régie Municipale d'expansion et d'équipement de Quetigny
- 19 - Approbation du compte de gestion 2015 de la Régie Municipale d'expansion et d'équipement de Quetigny
- 20 - Décision d'affectation du résultat 2015 – Budget de la Régie Municipale d'expansion et d'équipement de Quetigny
- 21 - Budget Primitif 2016 : Budget de la Régie Municipale d'expansion et d'équipement
- 22 - Programmation 2016 du contrat de ville
- 23 - Tarifs des services – Accueil jeunes – création d'un tarif « adulte accompagnant »
- 24 - Autorisations de programme : modifications

### **Ressources Humaines**

- 25 - Modification du tableau des emplois
- 26 - Action sociale de la collectivité – contractualisation pour l'année 2016 avec le Comité d'Action Sociale (CAS) des collectivités territoriales de l'agglomération dijonnaise et des organismes affiliés.

### **Marchés – Appels d'offres**

- 27 - Convention de groupement de commandes avec les villes de Longvic et Chevigny St Sauveur – Maintenance des dispositifs de vidéo-protection urbaine

## **POLE POPULATION**

### **Action Culturelle**

- 28 - Don de livres désherbés par la Bibliothèque Municipale au Comité de Jumelage

### **Solidarité**

- 29 - Convention de mixité sociale - Approbation

## **INFORMATIONS DU MAIRE**

- Renouvellement de l'engagement entre les villes jumelles de Quetigny, Bous et Koulikoro
- Signature du Contrat Local de Sécurité
- Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales : marchés à procédure adaptée signés depuis le 10 mai 2016
- Rapport annuel de l'Agence Régionale de Santé concernant la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

## **DIRECTION GENERALE**

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2016**

Décision : 28 voix pour, 1 abstention

### **2. INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Rapporteur : R. DETANG, Maire

A la suite de la démission de Madame Najate HAÏE de son mandat de Conseillère Municipale et de ses fonctions d'Adjointe, Monsieur André-Diégame DIOUF est installé au sein de cette Assemblée.

### **3. ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE**

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Le Conseil Municipal procède à l'élection d'un Adjoint au Maire. A l'issue du premier tour de scrutin Madame Sandrine MUTIN est élue avec 23 voix. 6 bulletins sont déclarés blancs ou nuls.

#### **4. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal modifie la composition des commissions municipales conformément au tableau joint en annexe.

#### **5. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE**

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : 23 voix pour, 6 Conseillers Municipaux ne prennent pas part au vote

Le Conseil Municipal modifie la représentation du Comité Technique comme suit :

Titulaires : le Maire et les trois premiers Adjoints dans l'ordre du tableau, soit R. DETANG, J.M. VALLET, C. GOZZI, M. JELLAL.

Suppléants : les quatre Adjoints suivants dans l'ordre du tableau, soit I. PASTEUR, M. LUCHIN, O. LOURS et P. SCHMITT.

#### **6. SOUTIEN AUX TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE**

Rapporteur : P. SCHMITT, Adjoint au développement soutenable

Décision : Unanimité

Dans le cadre de l'aide financière apportée par la Ville aux habitants pour les travaux d'économie d'énergie, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 500 € à Monsieur SUGNY pour l'installation d'une chaudière avec la pose, le tubage, l'évacuation des condensats et les cellules de raccordement.

### **AFFAIRES JURIDIQUES ET IMMOBILIERES**

#### **7 - CHAUFFAGE URBAIN – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 1<sup>ER</sup> JUILLET 2016 – ETABLISSEMENT DE SERVITUDES – REGULARISATION DE PROPRIETE DES SOUS STATIONS**

Rapporteur : J.M. VALLET, Premier Adjoint

Décision : 24 voix pour, 5 abstentions

Dans le cadre de la nouvelle délégation de service public du chauffage urbain, attribuée à Dijon Energie et qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2016, le Conseil Municipal :

- approuve l'établissement de servitudes liées au réseau de chauffage urbain sur le domaine public communal ;
- approuve le principe de la cession des sous-stations dont elle est propriétaire à ce jour, pour un montant symbolique aux copropriétés concernées ;
- autorise le Maire à signer toutes conventions et tout acte nécessaire à l'établissement des servitudes nécessaires et à la cession des sous-stations.

#### **8 - VOLUME CADASTRE AI N° 371 – RUE DU CAP VERT LIEU-DIT « LA CHAPELLE » - VENTE SOCIETE CINE ALPES**

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : Unanimité

La Commune, qui envisageait de céder des droits à construire partiels sur le volume cadastré AI 371, et de recevoir en échange une partie de construction sur la parcelle AI 372, n'a plus l'utilité de ce volume depuis l'implantation d'un nouveau bâtiment à côté du cinéma Cap Vert.

C'est pourquoi le Conseil Municipal décide de rapporter sa délibération du 26 juin 2012 qui autorisait l'échange et non la vente du volume. La Commune cèdera ce dernier à Madame Davoine, société Ciné Alpes, ce qui permettra à celle-ci d'être propriétaire de l'ensemble du bâti situé sur son emprise.

La vente interviendra conformément à l'évaluation du service des domaines qui a fixé la valeur vénale du bien à 5.700,00 €.

## **9 - MANIFESTATION CYCLOTOURISME – IMPLANTATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT PROVISOIRE SUR LA COMMUNE**

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : Unanimité

La Côte d'Or accueillera du 31 juillet au 7 août une manifestation de cyclotourisme internationale. La Ville de Quetigny accueillera un des parcs de stationnement provisoire sur son territoire : les parcelles n°ZL3, ZL4, ZL48, ZL50, ZL51, ZL52 et ZL53 ont été retenues et permettront de créer 960 emplacements de stationnement.

Le Conseil Municipal approuve les projets de conventions afférents avec le Comité Départemental de Cyclotourisme de Côte d'Or. Les services municipaux procéderont à l'empierrement du parking provisoire et à sa remise en état, ainsi qu'à l'installation des réseaux d'alimentation nécessaires. La Fédération Française de Cyclotourisme fournira quant à elle le matériel.

## **10 - PROJET DE CREATION DE « CŒUR DE VILLE » SOUS LA FORME D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ – ARRET DU BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA CREATION DE ZAC**

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : 23 voix pour, 5 contre, 1 abstention

L'aménagement d'un nouveau cœur de ville permettra la création d'un pôle d'équipements, d'un pavillon commercial et la construction d'environ 250 logements. Cette opération nécessite la création d'une Zone d'Aménagement Concerté sur un périmètre de 7,7 hectares au cœur de la ville.

Le Conseil Municipal :

- prend acte du bilan de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté du Cœur de Ville sur les terrains de l'ancienne ferme Bruley, la place Centrale Roger Rémond et l'avenue du Château ;
- arrête le projet d'aménagement dans sa nature et ses orientations essentielles, conformément à ce qui a été soumis à la concertation du public.

## **11 - Z.A.C. « CŒUR DE VILLE » - CREATION**

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : 23 voix pour, 6 contre

Le Conseil Municipal, qui a approuvé le bilan de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté sur le secteur dit « centralité », décide la création de cette ZAC. Cette dernière permettra une requalification de la place Centrale Roger Rémond, pour créer une véritable centralité à l'échelle de la commune, une mixité urbaine, fonctionnelle et sociale.

La ZAC ainsi créée, dénommée « Cœur de Ville », comportera 25 000 m<sup>2</sup> de surface plancher, en majorité à destination d'habitation, et pour partie à usage d'équipement, services et commerces.

Le coût des équipements publics sera à la charge des aménageurs. La SPLAAD exécutera les formalités relatives au projet, notamment celles de publicités légales.

## **12 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT RUE DES CHALANDS - CONVENTION**

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention à intervenir entre la Commune, le Grand Dijon, SEPRIC, NORAUTO et les copropriétaires du 1 rue des Chalands, pour des travaux à réaliser sur la rue des Chalands (partie située entre l'avenue de Bourgogne et le giratoire d'accès au magasin Carrefour, actuellement en sens unique). Les copropriétaires veulent en effet rendre possible l'accès à leurs parkings dans les deux sens de circulation.

Le montant prévisionnel des travaux est de 96 483,87 € HT, soit 115 780,64 € TTC. Les concours des entreprises devraient s'élever à :

- 30 000 € pour la copropriété
- 63 406,03 € pour SEPRIC.

La Commune pourrait récupérer le FCTVA pour un montant évalué à 18 992,66 €. Le montant restant à la charge de la Commune s'élèverait à 3 381,96 €.

## **POLE RESSOURCES**

### **FINANCES**

## **13. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 DE LA VILLE ET DU BUDGET ANNEXE DE LA SAISON CULTURELLE**

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances

Décision : 23 voix pour, 5 contre - vote en l'absence du Maire

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2015 du budget principal de la Ville et du budget annexe de la Saison Culturelle qui font apparaître, au 31 décembre 2015, les résultats de clôture suivants :

- Pour le **Budget Principal** :
  - Section de fonctionnement : un excédent de clôture de **5 819 911,15 €**
  - Section d'investissement : un déficit de clôture de **863 241,27 €**
  - Solde des restes à réaliser : un déficit de **251 394,02 €**
  - Résultat global de clôture (restes à réaliser inclus) : **4 705 275,86 €**
  - Fonds de roulement (hors restes à réaliser) : **4 956 669,88 €**.
- Pour le **Budget Annexe de la Saison Culturelle** :
  - Section de fonctionnement : un excédent de 7 200 €
  - Section d'investissement : solde égal à 0
  - Résultat global de clôture : 7 200 €.

## **14. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 DE LA COMMUNE (BUDGET PRINCIPAL) ET DU BUDGET ANNEXE DE LA SAISON CULTURELLE**

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances

Décision : 24 voix pour, 5 abstentions

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du budget principal de la Ville et du budget annexe de la Saison culturelle, établis pour l'exercice 2015 par le Comptable assignataire de la Ville, qui n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## **15. DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2015 – BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances

Décision : 24 voix pour, 5 contre

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :

- le résultat de la section de fonctionnement est affecté au financement de la section d'investissement à hauteur de 1 114 635,29 €.

La part du résultat non affectée en section d'investissement, soit 4 705 275,86 €, est inscrite en report à nouveau, en recettes de fonctionnement.

A titre d'information, le solde brut de la section d'investissement, déficitaire de 863 241,27 €, est reporté en dépenses d'investissement.

## **16. DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2015 – BUDGET ANNEXE DE LA SAISON CULTURELLE**

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances

Décision : 24 voix pour, 5 contre

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :

- Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, soit 7 200 €, est inscrit en report à nouveau, en recettes de fonctionnement.

## **17. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET BUDGET ANNEXE DE LA SAISON CULTURELLE**

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances

Décision : 24 voix pour, 5 contre

Le Conseil Municipal adopte le Budget supplémentaire du Budget principal de la Ville de Quetigny et du budget annexe de la Saison culturelle pour l'exercice 2016, qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

En section de fonctionnement au montant de 4 684 731,86 € ;

En section d'investissement au montant de 4 280 050,44 €.

### **Budget annexe de la Saison culturelle :**

Le budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement au montant de 0 €.

## **18. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA REGIE MUNICIPALE D'EXPANSION ET D'EQUIPEMENT DE QUETIGNY**

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances

Décision : 23 voix pour, 5 contre - vote en l'absence du Maire

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015 du budget de la Régie Municipale d'expansion et d'équipement de Quetigny qui fait apparaître, au 31 décembre 2015, les résultats de clôture suivants :

- Section de fonctionnement : un excédent de clôture de 139 734,47 €
- Section d'investissement : un excédent de clôture de **2 499 747,08 €**
- Solde des restes à réaliser : **néant**
- Résultat global de clôture (restes à réaliser inclus) : **2 639 481,55 €**
- Fonds de roulement (hors restes à réaliser) : **2 639 481,55 €**

## **19. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DE LA REGIE MUNICIPALE D'EXPANSION ET D'EQUIPEMENT DE QUETIGNY**

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances

Décision : 24 voix pour, 5 abstentions

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Budget de la Régie Municipale d'expansion et d'équipement de Quetigny, établi pour l'exercice 2015 par le Comptable assignataire de la Ville, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **20. DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2015 – BUDGET DE LA REGIE MUNICIPALE D'EXPANSION ET D'EQUIPEMENT DE QUETIGNY**

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :

- Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, soit 139 734,47 €, est inscrit en report à nouveau, en recettes de fonctionnement.
- Le solde brut de la section d'investissement, excédentaire de 2 499 747,08 €, est reporté en recettes d'investissement.

## **21. BUDGET PRIMITIF 2016 : BUDGET DE LA REGIE MUNICIPALE D'EXPANSION ET D'EQUIPEMENT**

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances

Décision : 24 voix pour, 5 contre

Le Conseil Municipal adopte le Budget primitif du Budget de la Régie Municipale d'expansion et d'équipement de Quetigny pour l'exercice 2016. Celui-ci est ouvert pour intégrer les résultats de clôture de l'exercice 2015, qui s'élèvent à :

- + 139 734,47 € en section de fonctionnement, inscrits en report à nouveau ;
- + 2 499 747,08 € en section d'investissement, reportés en recettes.

## **22. PROGRAMMATION 2016 DU CONTRAT DE VILLE**

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal approuve la programmation 2016 des actions contractualisées dans le cadre du Contrat de Ville selon le tableau ci-après.

Les propositions du Conseil Régional de Bourgogne – Franche-Comté ne sont toutefois pas connues à ce jour.

ACTIONS	BUDGET GLOBAL	Financements CV				
		ETAT - Acse	CONSEIL REGIONAL	CONSEIL GENERAL DE COTED'OR	GRAND DIJON	Autres subventions (droit commun)
Bourse Sports et Culture	22 000 €				4 000 €	
Lutte contre le décrochage scolaire	15 500 €				6 000 €	
Observatoire de la cohésion sociale - étude sectorielle	8 970 €				3 500 €	
<b>TOTAL</b>	<b>46 470 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>13 500 €</b>	<b>- €</b>

### **23. TARIFS DES SERVICES – ACCUEIL JEUNES – CREATION D'UN TARIF « ADULTE ACCOMPAGNANT »**

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances

Décision : 24 voix pour, 5 contre

Le Conseil Municipal décide de créer le tarif suivant, dédié aux adultes pouvant accompagner les enfants dans le cadre de sorties organisées par l'Accueil Jeunes :

TARIFS RESIDENTS QUETIGNY					TARIFS RESIDENTS HORS QUETIGNY				
Activités	1 enfnt	2 enfnts	3 enfnts	4 enfnts +	Activités	1 enfnt	2 enfnts	3 enfnts	4 enfnts +
<b>Sortie Journée</b>	<b>0,549%</b>	<b>0,460%</b>	<b>0,375%</b>	<b>0,297%</b>	<b>Sortie Journée</b>	<b>0,713%</b>	<b>0,598%</b>	<b>0,488%</b>	<b>0,386%</b>
Plancher	3,35 €	3,28 €	3,21 €	3,15 €	Plancher	4,35 €	4,27 €	4,18 €	4,10 €
Revenus <=	609,67 €	713,97 €	855,98 €	1 061,86 €	Revenus <=	792,57	928,16	1 112,77	1 380,41
Plafond	17,36 €	17,03 €	16,69 €	16,36 €	Plafond	22,57 €	22,13 €	21,70 €	21,27 €
Revenus <=	3 163,57 €	3 700,67 €	4 445,65 €	5 512,03 €	Revenus <=	3 163,57 €	3 700,67 €	4 445,65 €	5 512,03

### **24. AUTORISATIONS DE PROGRAMME : MODIFICATIONS**

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal approuve la modification des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement annuels proposées ci-dessous :

#### **Autorisation de programme « Construction d'une salle festive » :**

Le montant de l'autorisation de programme, voté initialement à :

- 3 144 606 € HT
- 3 760 949 € TTC

Est révisé à :

- 3 200 200 € HT
- 3 775 376 € TTC



La répartition des crédits de paiement est révisée ainsi :

		HT	TTC
2011	CP consommés	10 827	12 949
2012	CP consommés	81 584	97 575
2013	CP consommés	2 155 574	2 541 929
2014	CP consommés	739 742	881 870
2015	CP consommés	197 472	223 054
2016	CP ouverts	15 000	18 000
<b>TOTAL</b>		<b>3 200 200</b>	<b>3 775 376</b>

## RESSOURCES HUMAINES

### **25. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal décide la création de postes suite à avancements de grade :

- ✓ au 1<sup>er</sup> janvier 2016 :
  - un poste de puéricultrice hors classe à temps complet,
  - un poste d'animateur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
  - onze postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
  - deux postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 80 %,
  - un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à 50 %.
- ✓ au 1<sup>er</sup> mars 2016 :
  - un poste de chef de service de police principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- ✓ au 1<sup>er</sup> avril 2016 :
  - un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- ✓ au 1<sup>er</sup> septembre 2016 :
  - deux postes d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

### **26. ACTION SOCIALE DE LA COLLECTIVITE – CONTRACTUALISATION POUR L'ANNEE 2016 AVEC LE COMITE D'ACTION SOCIALE (CAS) DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE ET DES ORGANISMES AFFILIES**

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'adhésion au CAS pour l'année 2016, par la signature d'une convention annuelle et le versement d'une cotisation de 30 700,00 €, correspondant à l'acompte prévisionnel 2016. Les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2016.

## MARCHES – APPELS D'OFFRES

### **27. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LES VILLES DE LONGVIC ET CHEVIGNY SAINT SAUVEUR – MAINTENANCE DES DISPOSITIFS DE VIDEO-PROTECTION URBAINE**

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : 28 voix pour, 1 abstention

Le Conseil Municipal décide de constituer un groupement de commandes entre les communes de Longvic, Chevigny St Sauveur et Quetigny, pour la maintenance des dispositifs de vidéoprotection urbaine.

Une convention sera signée entre les entités du groupement. La Ville de Longvic est désignée comme coordonnateur du groupement, chargée de passer, signer et notifier, au nom et pour le compte de l'ensemble des membres, le marché.

## POLE POPULATION

### ACTION CULTURELLE

#### **28. DON DE LIVRES DESHERBES PAR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE AU COMITE DE JUMELAGE**

Rapporteur : Sandrine MUTIN, Adjointe à l'Action Culturelle

Décision : Unanimité

Dans le cadre du désherbage régulier de livres par la Bibliothèque, le Conseil Municipal décide de faire don de ces livres au Comité de Jumelage. Ce dernier s'engage à les vendre lors du marché bio organisé le 24 septembre 2016, afin de récolter des fonds au bénéfice de la bibliothèque de Koulikoro.

### SOLIDARITE

#### **29. CONVENTION DE MIXITE SOCIALE - APPROBATION**

Rapporteur : C. GOZZI, Adjointe à la Solidarité

Décision : 24 voix pour, 5 contre

La convention de mixité sociale élaborée conjointement par le Grand Dijon et ses partenaires, concerne l'ensemble des territoires prioritaires et de veille de l'agglomération : le Mail à Chenôve, les Grésilles et la Fontaine d'Ouche à Dijon, le Bief du Moulin et Guynemer à Longvic, le Centre-Ville à Quetigny et le Belvédère à Talant.

Le Grand Dijon, les bailleurs, l'Etat, les réservataires et les communes se sont dotés d'objectifs communs afin d'apporter une satisfaction efficace aux demandeurs prioritaires tout en veillant aux équilibres territoriaux.

Le Conseil Municipal approuve la convention de mixité sociale, qui précise également les modalités de relogement dans le cadre des projets de rénovation urbaine à intervenir d'ici 2020.

## INFORMATIONS DU MAIRE

↪ Renouvellement de l'engagement entre les villes jumelles de Quetigny, Bous et Koulikoro : Charte de Jumelage 2016 – 2020.

↪ Signature du Contrat Local de Sécurité, pour la période 2016 – 2019.

↪ Compte rendu des diverses décisions prises par Monsieur le Maire de Quetigny dans le cadre des articles L. 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en application de la délibération du 9 février 2016 : marchés à Procédure Adaptée signés depuis le 10 mai 2016

↪ Rapport annuel de l'Agence Régionale de Santé concernant la qualité des eaux destinées à la consommation humaine